

Saint Briec des Iffs

Carte Communale



4- Annexes

4.A – Liste des Servitudes d'utilités publiques

Approbation : 27 02 2020
Mise à jour : 15 06 2020
Mise à jour : 16 11 2020



Lorsqu'elles sont géographiques, celles-ci figurent sur le plan de zonage et des servitudes

Catégorie de servitude	Intitulé de la servitude	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Arrêté préfectoral de 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM 35
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement			SPIR
PT1 et PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.	Décret du 19.09.2011 Décret d'abrogation INTG2003198D du 27 02 2020	Station Saint-Brieuc-des-Iffs/ La Croix	SGAMI-Ouest 28-rue-de-la-Pilate 35207-RENNES Cedex 2
PT3	Servitudes relatives à l'établissement et à l'entretien de câbles et dispositifs souterrains de télécommunications.	Arrêté préfectorale du 27.02.1992		
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Accord amiable en application du décret de 06.10.1967 ou arrêté préfectoral de 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution	ENEDIS 64 Bd Voltaire CS 76504 35065 Rennes cedex
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Arrêté et circulaire du 25.07.1990	Relative aux installations don l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation + LF R57 (Cf : Annexe CC : 35258_sup_T7_LFR57_20200227)	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIAIOUEST Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex
ZPPA	Zones de présomption de prescription archéologique	Arrêté préfectorale le 06.03.2018	Vigilance sur des secteurs sensibles susceptibles de receler des vestiges archéologiques	Préfecture de la région Bretagne
Servitude liée à des sites situés sur la commune des Iffs :				
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Classement MH AP du 17.09.2003	Château de Montmuran en totalité, à savoir le logis et le pavillon 18 ^e , les tours 13 ^e , le châtelet et la chapelle ; les façades et les toitures des communes et le mur du potager	DRAC/UDAP